



PORTET SUR GARONNE / 31

# CRÉATION D'UN TIERS LIEUX

Etudes de faisabilité et travaux d'aménagement

Montant des études : **36 000 € TDC**

Montant des travaux : **1.7 M € TDC**

Etudes : **janvier à mars 2020**

Début des travaux : **janvier 2022**

Fin des travaux : **septembre 2022**

Client : **Commune de Portet sur Garonne**

Mode d'intervention : **Mandat**

Maître d'oeuvre : **Christophe Pelous**

## ENJEUX

Les travaux de réaménagement du centre ville de Portet sur Garonne ont permis de créer des espaces destinés à accueillir des équipements publics.

La Commune a souhaité utiliser ces locaux, désormais libres, pour y implanter un espace « Tiers lieu » et a donc engagé les études nécessaires à sa prise de décision.

Les conclusions des études ayant permis de confirmer l'intérêt de la création d'un « Tiers-lieu », la commune a engagé les travaux de réaménagement de ses locaux pour l'installation de cet espace collaboratif. Ce nouvel espace est baptisé «Le Rucher Portésien».

## PROJETS

I Etudes préalables et de faisabilité d'un bâtiment existant pour l'implantation d'un Tiers Lieu.

I Réhabilitation et restructuration du bâtiment d'une surface de 520 m<sup>2</sup> sur 3 niveaux et 2 bâtiments annexes en rez-de-chaussée.

## À NOTER

Le tiers lieu également appelé espace de travail collaboratif, désigne un lieu de travail innovant partagé, utilisable de manière flexible. Il permet aux actifs de travailler à distance, à proximité de leur domicile, dans des lieux aussi bien équipés et aménagés que l'entreprise.

La ville a choisi d'implanter un tiers-lieu au coeur de son centre historique, pour jouer un rôle phare en support d'activités associatives ou culturelles, et agir en faveur de la revitalisation du centre-bourg.

